Commune de
Val-de-Ruz

à compléter par la chancellerie

NUMÉRO : M26.003
TH 763626
DÉPOSÉE LE : 12 AVRIL 2026
ATTRIBUTION À : JEUNESSE
SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :
4 MAI 2026

Lieu et date : Val-de-Ruz, le 12.04.2026

Au nom du ou des groupe/s : Parti socialiste

Auteur ou premier signataire : Mehdin Velic

Autres signataires (prénoms, noms) : … ?

Motion

Quelle offre pour la jeunesse ?

Objectif de la motion :

Il est demandé au Conseil communal d'évaluer l'offre faite à la jeunesse en matière d'éducation et de rencontre. Le but est d'examiner les différentes possibilités de renforcer l'offre communale actuelle en faveur de la jeunesse, en tenant compte des complémentarités possibles avec les dispositifs existants, tels que le dispositif ASAP.

La création d'un centre de jeunesse inspiré des structures existantes dans les autres communes doit être analysée. Celui-ci pourrait prendre la forme d'un service communal ou être délégué à une institution subventionnée. La mise en place d'un dispositif d'accueil pour les jeunes pourrait ainsi revêtir différentes formes (structure dédiée, utilisation de lieux existants, solutions mobiles ou partenariats).

La motion est déposée :

- par écrit à la chancellerie ;
- **dans un délai de 20 jours avant une séance du Conseil général.**

Développement :

Le Val-de-Ruz compte plus de 17’500 habitants, dont environ un quart a moins de 20 ans, ce qui représente une part importante de notre population.

Les jeunes jouent un rôle essentiel dans la vitalité actuelle et future de notre commune, et leurs besoins évoluent avec les transformations sociales.

De nombreux jeunes expriment le besoin de disposer d’espaces pour se rencontrer, échanger, développer des projets et s’impliquer dans la vie locale, en complément des cadres scolaires et familiaux.

Ce dispositif, bien qu’essentiel, ne répond pas à lui seul à l’ensemble des besoins, notamment en matière de lieux fixes d’accueil et d’activités complémentaires. Dans ce contexte, le Val-de-Ruz apparaît aujourd’hui comme la dernière région du canton à ne pas disposer d’un centre de jeunesse.

Toutes les grandes communes du canton ont développé des dispositifs complémentaires, tels que des centres ou maisons de jeunesse, contribuant à la cohésion sociale, à toutes sortes de préventions éducatives dans un cadre adapté, ainsi qu’à la participation citoyenne.

Un centre de jeunesse a existé par le passé au Val-de-Ruz, et sa fermeture en 2022 a suscité des interrogations quant aux alternatives disponibles aujourd’hui.

Dans ce contexte, il apparaît opportun de disposer d’une vision actualisée et partagée de la politique communale en faveur de la jeunesse, en s’appuyant sur les dispositifs existants et en les complétant si nécessaire.